



Rapport d'activités d'Au bas de l'échelle

1^{er} avril 2016 au
31 mars 2017

Un organisme financé par



PRÉSENTATION DU RAPPORT	4
RÉSUMÉ	6
1. SERVICE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE	8
NOMBRE DE DEMANDES D'INFORMATION ET DE DOSSIERS OUVERTS	8
TYPES DE PROBLÈMES VÉCUS	9
PORTRAIT DES PERSONNES POUR QUI UN DOSSIER A ÉTÉ OUVERT	11
LES RENCONTRES D'INFORMATION	12
ÉVALUATION DE LA SATISFACTION	13
2. SERVICES DE FORMATION	14
SÉANCES DE FORMATION	14
AUTRES SERVICES DE FORMATION	16
LE PROJET ORGANISMES PIVOTS : SUITE ET FIN	17
3. CAMPAGNE 5-10-15	19
4. DOSSIERS DE RECHERCHE ET INTERVENTIONS PUBLIQUES	22
CONCILIATION FAMILLE/TRAVAIL	22
PRÉCARITÉ ET PAUVRETÉ AU TRAVAIL, RÉFORME ET APPLICATION DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL	24
CONDITIONS DE TRAVAIL DES FEMMES	25
5. CONCERTATION ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES	27
FRONT DE DÉFENSE DES NON-SYNDIQUÉES	27
RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	29
COALITION DU 1 ^{ER} MAI « FÊTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS »	30
RENCONTRE NATIONALE SUR LES COMMUNAUTÉS DE PRATIQUE ÉPA	30
6. VIE ASSOCIATIVE ET BÉNÉVOLAT	30
VIE ASSOCIATIVE	30
BÉNÉVOLAT	31
BULLETIN	32
7. VISIBILITÉ	32
PROMOTION D'AU BAS DE L'ÉCHELLE	32
PRESENCE MEDIATIQUE	32
SITE WEB ET PAGE FACEBOOK	33
8. FINANCEMENT ET GESTION INTERNE	33
SOIRÉE BÉNÉFICE D'AU BAS DE L'ÉCHELLE	33
RECHERCHE ET DEMANDES DE FINANCEMENT	34
DÉMARCHES POUR L'ACHAT DU 6839, RUE DROLET	34
ÉQUIPE DE TRAVAIL	34

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Au bas de l'échelle (ABE) est un groupe d'éducation populaire et de défense des droits des personnes non syndiquées, dont les activités se déroulent d'avril à mars. Dans ce rapport annuel, il sera donc question des activités qui ont été réalisées du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

L'équipe d'ABE veille au respect des droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués, s'assure d'offrir des services d'information et de formation de qualité et promeut l'implication des membres dans les instances démocratiques et associatives de l'organisme. Ce sont d'ailleurs les membres de l'organisme qui adoptent, lors de l'assemblée générale d'orientation, les priorités de travail annuelles d'ABE, sous forme de recommandations.

- 1. Appuyer les actions du FDNS dans le dossier du salaire minimum;**
- 2. Surveiller la mise en place de la nouvelle Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) et du Tribunal administratif du travail (TAT) pour s'assurer d'une bonne application de la Loi sur les normes du travail;**
- 3. Soutenir le développement des organismes pivots dans leur offre de services sur la Loi sur les normes du travail et les réseauter ;**
- 4. Réaliser un projet de formation sur le cadre de référence pour favoriser l'adoption d'une politique de conciliation famille-travail par les organismes communautaires et organiser une journée de réflexion pour s'assurer du suivi de l'application dudit cadre.**

Ce rapport annuel d'activités comporte huit chapitres. Les premier et second chapitres présentent les services d'information et de formation offerts par l'organisme et le portrait des personnes rejointes. Le troisième chapitre met de l'avant la contribution d'Au bas de l'échelle, par la coordination du Front de défense des non-syndiqués (FDNS), dans la campagne 5-10-15. Le quatrième chapitre aborde les différentes recherches traitant des situations qui affectent directement les conditions de travail ou la condition sociale des personnes non syndiquées. Nous y dressons aussi un portrait des interventions publiques faites par ABE pour tenter d'améliorer leur sort. Une nouvelle section sur les conditions de travail des femmes regroupe nos interventions en lien avec l'égalité des femmes et l'équité salariale. Dans le cinquième chapitre, il est question du travail de concertation et de collaboration d'ABE avec des organisations qui ont des préoccupations communes ou complémentaires aux siennes. Le FDNS occupe une part

importante de ce chapitre, puisqu'il est coordonné par ABE. La vie démocratique et associative d'ABE est développée dans le sixième chapitre. Nous y démontrons l'importante implication des membres et des bénévoles. Le septième chapitre regroupe toutes les activités liées à la visibilité du groupe alors que le huitième et dernier chapitre met en évidence les tâches, souvent méconnues, liées au financement et à la gestion interne de l'organisme.

RÉSUMÉ

Quatre grands dossiers ont mobilisé la plus grande partie de nos efforts au cours de l'année 2016-2017 : la Campagne 5-10-15, la conciliation famille-travail, le projet Organismes pivots et la recherche de financement.

Beaucoup de temps et d'énergie ont été mis par Au bas de l'échelle en appui au Front de défense des non-syndiqués (FDNS) dans le dossier du salaire minimum (recommandation # 1). Ainsi, la personne salariée d'ABE qui coordonne le FDNS a pu se consacrer à son rôle de porte-parole et de co-organisatrice de la campagne 5-10-15. Il s'agit d'une campagne qui regroupe plusieurs organisations, tant populaires que syndicales et qui permet de rejoindre largement la population partout à travers le Québec. La revendication sur l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ a suscité beaucoup d'intérêts et a bénéficié d'une couverture médiatique importante. Les deux autres revendications, soit l'horaire de travail cinq jours à l'avance et les 10 jours de congés payés pour maladie ou responsabilité familiales ont reçu un accueil des plus favorable. Plusieurs activités ont été réalisées tant des activités de mobilisation comme le lancement de la campagne, du travail de sensibilisation que des actions politiques comme la rencontre avec la ministre du Travail. La porte-parole du FDNS a fait plus d'une vingtaine de présentations sur les revendications de la campagne. Celle-ci n'est pas terminée et va se poursuivre l'année prochaine !

La réalisation d'un projet de formation sur le cadre de référence pour favoriser l'adoption d'une politique de conciliation famille-travail par les organismes communautaires (recommandation # 4) n'a pas été possible, faute de subvention. Par contre, la conciliation famille-travail a occupé une part importante de nos dossiers, que ce soit par les travaux et représentations politiques menés avec la Coalition pour la conciliation famille-travail-études, les consultations fédérales sur les normes d'emploi « souples » ou le sondage mené auprès de nos membres.

Comme prévu dans la recommandation # 3, beaucoup de temps ont été consacrés au projet Organismes pivots qui en était à sa dernière année d'activités. Trois autres formations juridiques pour des intervenantes et des intervenants d'organismes communautaires de trois régions ont été organisées. La dernière formation qui a eu lieu de nouveau à Québec a permis de former cinq intervenantes et intervenants de quatre organismes pivots, c'est-à-dire des organismes intéressés à offrir des services d'information sur les normes du travail. Nous leur avons fourni des outils en plus d'un accompagnement. Le projet s'est terminé avec de très bons résultats : 122 personnes de 99 différents organismes ont suivi une des 8 formations juridiques de trois jours données dans sept villes du Québec et 10 organismes pivots ont été trouvés et outillés.

Côté finances, c'est avec plus d'énergie que jamais que nous avons déployé nos efforts et multiplié les demandes pour pallier la non-indexation de nos subventions, qui a créé un déficit important et préoccupant en fin d'année. De nouveaux bailleurs de fonds ont été contactés et nous avons consacré une centaine d'heures de plus à la recherche de financement que l'année dernière à pareille date. Nous avons d'ailleurs participé activement aux trois journées d'actions pour la reconnaissance et le financement des organismes communautaires.

Parmi les autres dossiers traités cette année, notons que nous avons continué et accéléré les recherches et la rédaction en vue d'une réforme de la Loi sur les normes du travail. La précarité et la pauvreté au travail sont toujours au centre de nos travaux et interventions, que ce soit par les collaborations sur les enjeux touchant les agences de placement temporaire, les conditions de travail des femmes et des personnes immigrantes. L'importance des activités reliées à l'analyse de genre a d'ailleurs justifié l'ajout d'une section sur les conditions de travail des femmes dans le rapport annuel cette année. La problématique des nouvelles ou nouveaux arrivants n'a pas été laissée de côté, nous avons participé à trois événements différents afin de promouvoir notre organisme auprès des nouveaux immigrants.

Au bas de l'échelle a participé de façon importante au Forum social mondial 2016, qui se tenait pour la première fois en Amérique du Nord. Nous avons trouvé important de nous y impliquer tant au niveau de son organisation que par une participation active de toute l'équipe de travail.

Un nouveau formulaire sur les problèmes de traitement des plaintes avec la CNESST a été développé en collaboration avec le Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail (GAIHST) et distribué à plusieurs organismes pour répondre à la recommandation # 2. Il est toutefois un peu tôt pour en faire un bilan.

En plus de toutes ces activités, Au bas de l'échelle a continué à offrir ses services d'information et de formation. Ces services sont très appréciés, si on se fit aux évaluations remplies lors des rencontres et des formations. Le nombre de demandes d'information a quelque peu diminué, mais le nombre de dossiers ouverts a augmenté. Le nombre de séances de formation offertes dans les organismes communautaires a subi une légère baisse tout en respectant notre objectif. Notre site web demeure encore très populaire cette année avec plus de 100 000 visites !

Ce fut donc une année très chargée malgré le départ imprévu d'une des permanentes. Heureusement, Au bas de l'échelle a pu compter sur des personnes très actives et très présentes, avec une augmentation du nombre d'heures de bénévolat. Un gros merci à tous nos bénévoles !

1. SERVICE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE

Le service d'information téléphonique est essentiel à la mission de notre organisme. Il permet :

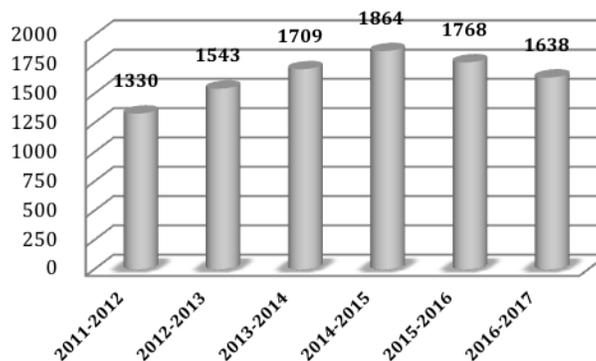
- d'informer gratuitement les personnes qui communiquent avec nous sur leurs droits au travail et sur les recours qu'elles peuvent exercer;
- de soutenir les personnes non syndiquées dans leur démarche pour faire respecter leurs droits;
- d'acquérir une meilleure connaissance des conditions de travail réservées aux personnes non syndiquées, des difficultés auxquelles elles se heurtent dans l'exercice de leur emploi et des stratégies déployées par leurs employeurs afin d'éluder la *Loi sur les normes du travail* (LNT).

Depuis de nombreuses années, le service d'information téléphonique est fourni par l'équipe de la permanence et, pendant l'année scolaire, par deux stagiaires de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

Nombre de demandes d'information et de dossiers ouverts

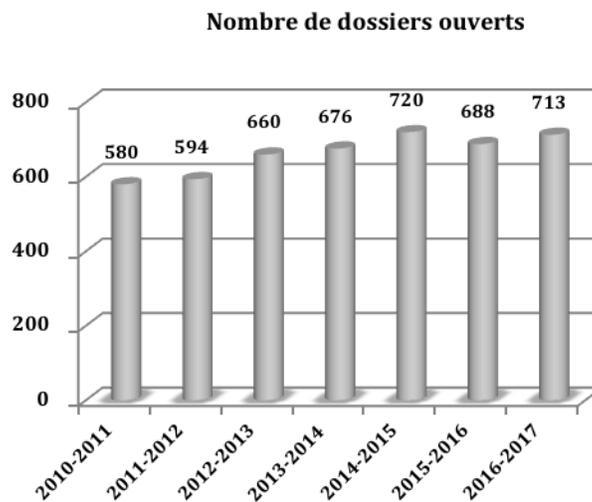
Nous avons répondu à 1 638 demandes d'information faites par téléphone, par courriel ou sur place, ce qui représente une baisse de 7 % par rapport à l'an dernier où nous avons reçu 1 768 demandes. Il s'agit de la deuxième baisse de suite (5 % l'an dernier). De l'ensemble de ces demandes, 63 % provenaient de femmes, soit à peu près la même proportion que les années passées. Les mois de mai 2016, février et mars 2017, ont été les plus occupés.

Nombre de demandes d'information



Cette année encore, il y avait moins de bénévoles ou de membres de l'équipe pour répondre directement aux appels de la ligne téléphonique du service d'information. Cela peut expliquer la baisse du nombre de demandes d'information. La recherche de bénévoles pour l'accueil téléphonique est constante : elle fera l'objet d'un effort particulier pour combler le manque.

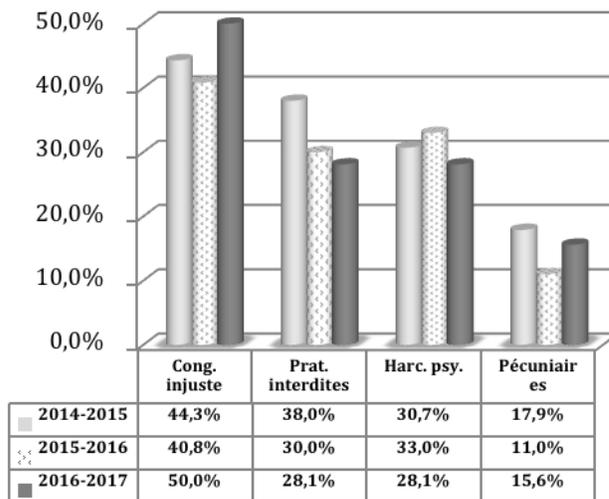
Règle générale, un dossier est ouvert lorsque la personne peut exercer un recours en vertu de la LNT ou lorsque l'issue de ses démarches comporte un intérêt juridique particulier. Dans ces situations, il y a de fortes chances qu'elle nous contacte plus d'une fois. Malgré la baisse du nombre de demandes d'information, le nombre de dossiers ouverts a augmenté de 3,6 % cette année, soit 713 dossiers plutôt que 688 l'an dernier, ce qui nous ramène à peu près au même niveau qu'il y a deux ans.



Types de problèmes vécus

Les types de problèmes vécus par les personnes non syndiquées, dont font état nos dossiers, sont classés ici en fonction des quatre principaux types de plaintes reçues par la CNESST, section normes, soit : la plainte pécuniaire, la plainte contre une pratique interdite, la plainte contre un congédiement injuste et la plainte contre le harcèlement psychologique.

Types de problèmes vécus 2015-2015 à 2016-2017



Nous devons souligner qu'un même dossier peut regrouper plusieurs infractions différentes à la LNT. Il arrive fréquemment que nous constatons aussi, dans un même dossier, plusieurs infractions à d'autres lois, telles la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, la *Charte des droits et libertés de la personne*, et le *Code civil du Québec*.

Comme toujours, les cas de congédiements injustes arrivent au premier rang avec un pourcentage de 50 % des plaintes déposées par les personnes pour qui l'on a ouvert un dossier au cours de l'année. Ce pourcentage a même augmenté de 9,2 points de pourcentage par rapport à l'année dernière. Viennent ensuite ex aequo les plaintes contre une pratique interdite et celles contre le harcèlement psychologique qui représentent chacune 28,1 %. Cela représente une baisse de 5 points de pourcentage pour les plaintes contre le harcèlement. Cette année encore, les plaintes contre une pratique interdite sont principalement liées aux représailles contre des personnes absentes pour maladie ou accident. Finalement, au dernier rang viennent les plaintes pécuniaires avec 15,6 % en hausse de près de 5 points.

C'est un total de 185 plaintes qui ont été déposées à la CNESST, à notre connaissance, comparativement à 228 l'année dernière. Cette donnée en chiffres absolus, a été introduite pour la première fois l'année dernière et nous permettra d'avoir une petite idée de l'évolution de l'exercice des droits. Nous verrons mieux l'année prochaine si cette baisse représente une réelle tendance.

Portrait des personnes pour qui un dossier a été ouvert

La compilation des données contenues dans les dossiers de service permet de dresser un portrait assez précis des personnes qui nous ont contactés :

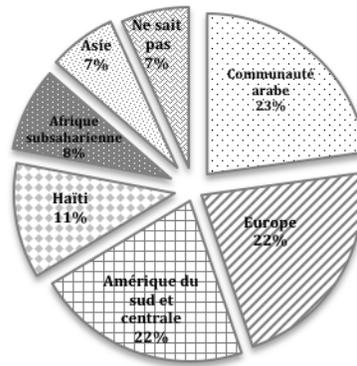
- 94,8 % n'étaient pas syndiquées;
- 65 % étaient des femmes;
- 18 % étaient des jeunes de 30 ans et moins;
- 38,1 % avaient moins de deux ans de service continu;
- 32 % avaient plus de 50 ans;
- 18,6 % avaient plus de 10 ans de service continu;
- 52,8 % n'étaient plus à l'emploi;
- 24,3 % des personnes qui ont perdu leur emploi n'avaient pas deux ans de service continu, ce qui les a exclues du recours contre le congédiement injuste;
- 93 % avaient le français comme langue d'usage, 5 % l'anglais et 2 % une autre langue (principalement l'espagnol).

Le pourcentage de jeunes a légèrement augmenté. Le pourcentage de personnes de plus de 50 ans a diminué de 3,5 points de pourcentage tandis que le pourcentage de personnes qui n'étaient plus à l'emploi a augmenté de près de 3 points.

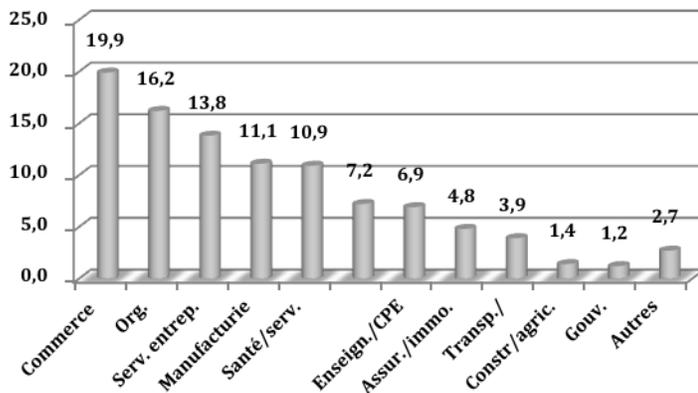
Cette année, les personnes issues des communautés culturelles ont représenté 35 % de nos dossiers, soit le même pourcentage que l'an dernier. À titre indicatif, ce pourcentage se situe à un niveau supérieur à celui des personnes immigrantes de la région de Montréal, qui est de 28 %¹. La majorité des personnes issues des communautés culturelles pour qui on a ouvert un dossier provient des pays arabes pour 22,8 %. En deuxième place viennent les pays européens (22 %), en hausse de 3 points, qui supplante l'Amérique du Sud et centrale (21,6 %), maintenant en troisième place, suivis d'Haïti (11,6 %), de l'Afrique subsaharienne (8,4 %), puis de l'Asie (6,8 %).

¹ Source : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/region/montreal.html> consulté le 12 mai 2017

Provenance des personnes issues des communautés culturelles 206-2017



Secteurs d'activité d'où proviennent les personnes ayant un dossier à ABE 2016-2017



Les personnes pour qui nous avons ouvert un dossier travaillaient principalement dans le secteur du commerce de détail ou de gros (19,9 %), dans le milieu communautaire (OBNL) (16,2 %), dans les services aux entreprises (13,8 %) et dans le secteur manufacturier (11,1 %). Les rangs sont restés à peu près les mêmes; le seul changement notable provient du secteur de l'enseignement et des CPE qui a grimpé de trois rangs pour se retrouver juste derrière le secteur de l'hébergement et de la restauration.

Les rencontres d'information

Nous donnons deux rencontres d'information différentes aux personnes qui ont des recours possibles en vertu de la LNT. L'une porte sur les différents types de plaintes déposées à la CNESST, plus particulièrement la pratique interdite, le congédiement injuste et le harcèlement psychologique (HP). Nous y abordons notamment les

réparations prévues par ces recours et le traitement des plaintes par la CNESST. L'autre rencontre porte sur la médiation et elle s'adresse aux personnes qui ont déjà déposé une plainte. Elle vise à les préparer au processus de la médiation.

Cette année, 147 participantes et participants ont assisté à nos 18 rencontres d'information, comparativement à 176 l'année dernière, soit une baisse de 16,5 %, ce qui ramène à peu près au même niveau qu'il y a deux ans. Une rencontre sur la médiation a dû être annulée en décembre, faute de participantes ou participants inscrits, probablement qu'elle était prévue trop proche de Noël. Il s'agit de la première baisse depuis l'année 2010-2011 ! La majorité des personnes assistent aux deux rencontres.

Évaluation de la satisfaction

Le questionnaire d'évaluation rempli lors des rencontres d'information peut nous aider à évaluer à quel point nos services d'information répondent aux besoins des travailleuses et travailleurs non syndiqués. Cette année, 147 questionnaires ont été remplis, ce qui représente 100 % des participantes et participants. Les réponses sont très positives à plusieurs égards.

Commençons d'abord avec les rencontres d'information sur les plaintes. Si l'on tient compte de la réponse «Tout-à-fait d'accord» aux différents énoncés du questionnaire d'évaluation, on constate que les résultats sont très positifs. La rencontre répond aux attentes, le contenu est utile, facile à comprendre, l'animatrice est dynamique et ses réponses sont claires. Les résultats diminuent toutefois sur la durée de la rencontre et le temps d'échange. Plusieurs personnes souhaiteraient plus de temps (durée adéquate 72 %, temps d'échange suffisant 55 %).

De plus, elles ne se sentent pas toutes assez outillées après cette première rencontre. Les réponses varient de 65 % à 70 % pour les questions portant sur l'encouragement à poursuivre la plainte, la connaissance de ce qu'il faut faire, l'augmentation de la confiance en soi et la satisfaction générale envers la rencontre. Selon nous, ces résultats démontrent l'importance de venir aussi à la rencontre sur la médiation.

En ce qui concerne les rencontres d'information sur la médiation (donc lors d'une de nos dernières interventions au service d'information), on constate sans surprise que les réponses expriment une meilleure satisfaction relativement à leurs attentes et sur l'utilité du contenu. Les commentaires nous laissent toutefois comprendre que plusieurs personnes préféreraient un autre horaire, mais surtout une plus longue rencontre. Plus de temps leur permettrait de poser plus de questions et d'échanger plus entre eux.

Les personnes qui participent aux rencontres se sentent aussi mieux outillées et plus confiantes. Malgré tout, certaines évoquent la difficulté à comprendre le contenu.

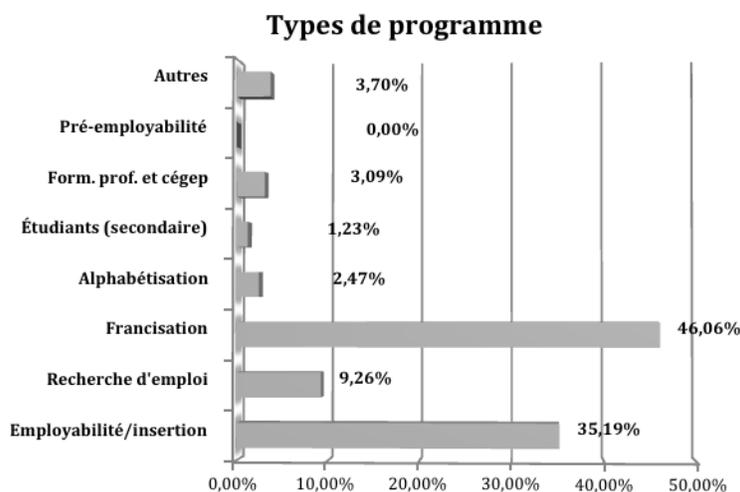
2. SERVICES DE FORMATION

Séances de formation

Au bas de l'échelle offre des séances de formation sur la Loi sur les normes du travail (LNT) à des organismes de Montréal et des environs qui en font la demande. Ces séances permettent aussi de faire connaître Au bas de l'échelle et son service d'information téléphonique. La durée peut varier à la demande des groupes, mais essentiellement, elles durent d'une heure trente à trois heures.

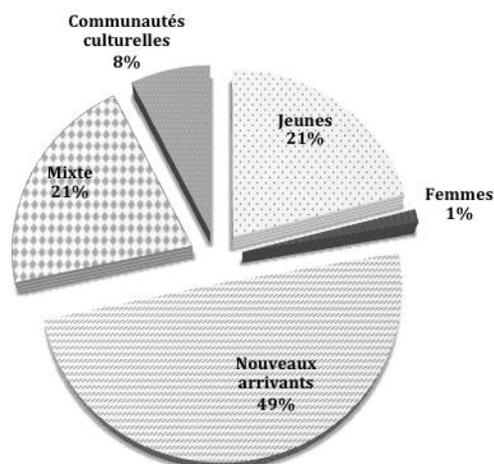
En 2016-2017, nous avons offert 162 séances de formation sur la LNT, soit 7 de moins que l'année précédente. Ces séances ont permis à Au bas de l'échelle de rejoindre 2 182 personnes, ce qui représente 445 personnes de moins que l'an dernier et une moyenne de 13,46 personnes par séance. Notre objectif est de se maintenir entre 160 et 180 séances par année, pour maintenir un bon équilibre avec nos capacités financières : l'objectif est donc atteint. Les mois les plus occupés ont été novembre 2016 et janvier 2017.

Parmi les 162 séances, 35,19% ont été offertes à des groupes en programme d'employabilité ou d'insertion, une baisse de 3% par rapport à l'an dernier. Le nombre de séances offertes à des organisations qui offrent des cours de francisation a diminué de 6 séances. Les problèmes de financement de ces groupes sont récurrents et nous avons donc maintenu des mesures exceptionnelles telles que jumeler des groupes afin qu'un maximum de personnes puissent recevoir la formation.



Les nouvelles et nouveaux arrivants sont, malgré cette diminution, toujours en tête pour ce qui est de la clientèle, avec 49,38%, suivi par les jeunes à 20,99%.

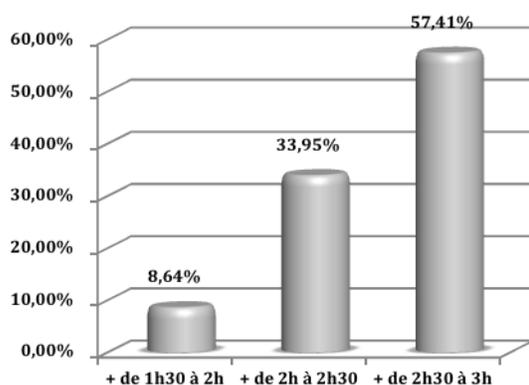
Types de personnes rejointes



Durée de la formation

La durée normale des formations est de trois heures. Selon les besoins des groupes, ce temps peut être réduit d'une demi-heure ou d'une heure. Cette année, nous avons compté 10 points de pourcentage de plus pour les formations de 2,5 à 3 heures. C'est 17 points de pourcentage de plus pour les formations de 2 à 2,5 heures et 28 points de pourcentage de moins pour celles qui durent de 1,5 à 2 heures. Nous n'avons tenu aucune formation de moins de 1,5 heure, soit 9 % de moins que l'année précédente.

Durée des formations



Évaluation des séances de formation

À la fin de chacune des séances de formation, la formatrice ou le formateur demande aux participantes et participants de remplir un formulaire d'évaluation. En comptabilisant

les formulaires reçus pour l'ensemble de l'équipe de formation, 96 % des personnes ont « beaucoup » ou « assez » apprécié la formation. À la question « Le contenu de la session vous a-t-il permis d'acquérir les connaissances de base sur les normes du travail? », 69% ont répondu « beaucoup » et 28% ont répondu « assez ».

Équipe de formation

L'équipe de formation comptait cinq membres cette année. Les formatrices et le formateur offrent les séances de formation à partir d'un contenu préétabli et à l'aide d'outils de formation préparés par la responsable des formations : outils qu'ils peuvent adapter au besoin. L'équipe travaille de manière semi-autonome et se rencontre généralement deux fois par année.

L'équipe de formation d'Au bas de l'échelle pour l'année 2016-2017 était composée de (en ordre alphabétique) :

- Marie-Philippe Bourget
- Daniel Jean
- Diane Laplante
- Marie Michèle Paquin
- Anik Paradis
- Susana Ponte Rivera

Autres services de formation

La formation pour les intervenantes et intervenants

Cette formation s'adresse aux intervenantes et intervenants d'organismes communautaires ou syndicaux. Elle dure une journée et aborde les principales normes du travail en laissant une place importante au harcèlement psychologique et aux recours possibles à la CNESST pour faire respecter ses droits.

Trois formations, organisées par ABE, ont été offertes cette année; deux en avril et une en octobre, alors que nous n'en avons offert qu'une seule l'an dernier. La formation a été généralement très appréciée : la formule s'est améliorée au cours du temps et elle répond bien aux attentes des intervenantes et intervenants.

La formation juridique

La formation juridique porte sur les diverses lois du travail du Québec et plus particulièrement sur la *Loi sur les normes du travail* (LNT). C'est une formation très intensive offerte sur trois jours et elle était répartie sur deux fins de semaine cette année. Elle exige au moins cinq heures de lecture préparatoire et permet aux personnes qui y

assistent de développer une certaine expertise sur les normes du travail. Elle sert à la formation de nos stagiaires et de nos nouvelles ou nouveaux employés. Elle s'adresse aussi aux personnes intervenant auprès d'individus aux prises avec des problèmes au travail, ainsi qu'aux personnes intéressées à connaître davantage la LNT. La formation est donnée à la fin de l'été par une avocate spécialisée en droit du travail.

Seulement cinq personnes ont assisté à la formation cette année ! Une personne s'est inscrite, mais ne s'est pas présentée. Est-ce à cause du Forum social mondial qui a sollicité beaucoup de personnes au mois d'août ? Est-ce dû aux trois formations pour intervenantes et intervenants offertes cette année ? Nous ne le savons pas. Quoi qu'il en soit, les participantes et les participants présents ont beaucoup apprécié la formation !

La formation sur le travail pour des agences de placement temporaire

La formation agence a été donnée une seule fois au cours de l'année.

Le projet Organismes pivots : suite et fin

Dans le cadre d'un partenariat avec le Service aux collectivités de l'UQAM, Au bas de l'échelle a reçu une subvention du Fonds des services aux collectivités du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour réaliser un projet ayant pour titre «Des conditions de travail à la hauteur : Former des intervenantes et intervenants pivots dans les régions du Québec pour améliorer la défense des droits au travail». Ce projet visait la formation d'un minimum de 10 personnes dans six régions du Québec, de même que l'accompagnement d'organismes pivots (organismes qui seraient intéressés et qui auraient la capacité de rajouter un volet défense des normes du travail pour les personnes non syndiquées) provenant de ces six régions. Il a commencé en août 2014 et s'est terminé officiellement avec la remise du rapport final en décembre 2016. Certaines activités de suivi ont tout de même été réalisées jusqu'en mars 2017.

Cette année, Au bas de l'échelle a réalisé les activités suivantes, en accord avec notre recommandation # 3 :

1. **Participation au comité d'encadrement du projet (ABE, UQAM, professeure Stéphanie Bernstein) :** Cinq rencontres du comité ont eu lieu. En plus du temps accordé au rapport final, plusieurs heures ont été consacrées à une demande de réallocation de dépenses pour permettre l'organisation d'une dernière formation juridique en automne 2016. Cette formation juridique représentait une dernière chance de former des intervenantes et intervenants d'organismes pivots recrutés avant la fin du projet. Cinq intervenantes et intervenants de quatre organismes pivots ont ainsi pu être formés à la dernière minute.

2. **Organisation des formations juridiques** : Trois autres formations juridiques de trois jours ont été offertes : une à Alma, une à Cap-aux-Meules (Îles-de-la-Madeleine) et une deuxième à Québec. Notre rôle a été de planifier, recruter des participantes et participants, faire la promotion et assurer l'organisation technique des formations juridiques. Plus de 40 personnes ont assisté à ces formations.
3. **Recrutement des organismes pivots** : Les démarches pour trouver des organismes pivots se sont poursuivies toute l'année, avec plusieurs rebondissements dus aux désistements de quelques organismes. Quatre nouveaux organismes pivots ont signé le protocole les engageant à offrir des services d'information sur les normes du travail, grâce à l'offre de la dernière formation juridique offerte à Québec, ce qui portait le total à 10 organismes. Malheureusement, deux organismes se sont désistés depuis, n'ayant plus les moyens d'offrir les services.
4. **Création ou adaptation des outils de travail pour les séances d'information et pour le service d'information individuel aux spécificités de chacune des 6 régions** : La modernisation de la mise en page de la présentation PowerPoint du guide sur les séances d'information ainsi que la révision du guide d'intervention entamées l'an dernier ont été finalisées à temps pour l'accompagnement à Rouyn. Ces outils ont été revus en octobre pour tenir compte des modifications aux lois et des besoins exprimés lors des derniers accompagnements.
5. **Accompagnement de six organismes pivots** : Quatre intervenantes et intervenants de deux organismes de l'Abitibi-Témiscamingue ont bénéficié d'une formation leur permettant de se familiariser avec le contenu et les outils de travail des séances d'information d'une part et avec les outils de travail pour le service d'information, d'autre part. N'ayant plus d'allocation de dépenses pour donner l'accompagnement sur place pour les derniers organismes pivots formés à la fin du projet, cet accompagnement a plutôt été réalisé par des échanges courriels et téléphoniques, ainsi que par l'envoi de nombreux outils par courriel et par la poste. Quatre organismes pivots ont ainsi été outillés pour offrir les services. Ces organismes proviennent de la Côte-Nord, de Charlevoix, de Chaudières-Appalaches et Estrie.
6. **Rédaction du rapport final** : Une quarantaine d'heures a été nécessaire pour la rédaction du rapport final et pour la compilation de deux sondages envoyés pour vérifier, dans un cas, la satisfaction des participantes et participants aux formations juridiques et dans l'autre cas, celle des intervenantes et intervenants ayant bénéficié d'un accompagnement. L'aide d'une nouvelle agente de développement embauchée juste à temps par le Service aux collectivités de l'UQAM a permis de produire le rapport final dans les délais et conformément aux consignes.

Beaucoup de temps a été consacré à ce projet encore cette année, mais le résultat final en a valu la peine : 122 personnes de 99 différents organismes ont suivi une des 8 formations juridiques de trois jours données dans sept villes du Québec. De plus, 10 organismes pivots ont été formés et outillés pour offrir des services d'information sur les normes du travail. Des sondages ont révélé que ces formations juridiques et les outils ont été jugés très ou assez utiles par tous les participantes et participants.

3. Campagne 5-10-15

Organisation et lancement de la campagne

Le 7 octobre 2016, Journée mondiale du Travail décent, le Front de défense des non-syndiqués (voir chapitre 5), le Collectif pour un Québec sans pauvreté, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) lançaient, de concert, la campagne 5-10-15. En plus d'une augmentation du salaire minimum à 15 \$, il a été décidé que cette campagne porterait aussi deux autres revendications : que les travailleuses et travailleurs puissent recevoir leur horaire de travail 5 jours à l'avance et que 10 jours de congés payés soient prévus à la Loi sur les normes du travail pour maladie ou responsabilités familiales.

De mai à septembre 2016, le travail a principalement porté sur l'élaboration de stratégies pour le lancement, un plan d'action sur le court et le moyen terme et la consolidation des partenaires à la campagne. Beaucoup de travail et de rencontres de planification ont été nécessaires pour développer un visuel et un slogan propre à la campagne. Au bas de l'échelle a d'ailleurs reçu l'appui d'Upperkut, une agence en communication, qui a accepté de collaborer gracieusement sur le design graphique, le message et la production du contenu média pour la campagne 5-10-15.

C'est donc sous le thème « Il nous faut plus que ça ! » avec le visuel d'une pinotte que la campagne 5-10-15 a été lancée. Plus d'une soixantaine de personnes étaient présentes, dont les présidents et présidente des centrales syndicales et bien entendu les deux porte-paroles de la campagne : une du Collectif pour un Québec sans pauvreté et la seconde du FDNS. Toutes et tous ont pris la parole pour signifier leur engagement et promouvoir l'importance de chacune des revendications. Des journalistes étaient également au rendez-vous, notamment Radio-Canada et la Presse canadienne.

L'ensemble du lancement a été diffusé sur le web et une capsule vidéo a aussi été réalisée pour faire la promotion de la campagne sur les réseaux sociaux. Ce moment marquait également le lancement de 10 jours d'action partout au Québec, pour faire la promotion des revendications. Une première action suivait le lancement pour donner le coup d'envoi et les personnes présentes ont été invitées à marcher au centre-ville de Montréal pour deux arrêts importants : le premier devant le bureau du premier ministre

et le second devant le bureau de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Des organisations montréalaises ont été invitées à prendre la parole à chacun des arrêts. Plusieurs personnes ont rejoint la marche, notamment un syndicat affilié à une centrale membre de la campagne. C'est donc plus d'une centaine de personnes qui ont finalement pris la rue, ce qui était plus que ce qui était planifié !

Actions politiques et mobilisation

Beaucoup de travail de mobilisation et de rencontres politiques a été nécessaire pour faire connaître la campagne. Certaines actions ont été menées conjointement par les partenaires de la campagne, d'autres ont été initiées par des membres des organisations ou des groupes alliés. Dès son lancement, la campagne 5-10-15 a été bruyante et a fait parler d'elle dans plusieurs régions du Québec, de la Côte-Nord à l'Outaouais en passant par l'Abitibi, l'Estrie, la Gaspésie et le Centre du Québec. En regardant le site web de la campagne, www.cinqdixquinze.org, on dénombre d'ailleurs des contacts régionaux dans au moins 12 régions du Québec.

Sans contredit, un des moments importants des 10 jours d'action a été la manifestation du 15 octobre 2016, organisée par un collectif d'organisations, dont plusieurs groupes alliés du FDNS et initiée par le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI). Quelques milliers de personnes se sont retrouvées dans la rue à parcourir le quartier de La Petite-Patrie pour réclamer une hausse du salaire minimum à 15 \$.

Du côté politique, un moment important de la campagne a été la rencontre avec la ministre du Travail en octobre 2016 pour lui présenter les revendications. Il a été question particulièrement de la hausse du salaire minimum à 15 \$ l'heure et de la hausse à prévoir pour le 1^{er} mai 2017. Les différents représentants de la campagne ont signifié leur attente relativement à une hausse substantielle du salaire minimum.

Un autre moment marquant a été le 12 décembre 2016, où plusieurs organisations montréalaises se sont retrouvées dans une caravane pour l'augmentation du salaire minimum. Initiée, par le FDNS et le Conseil Central du Montréal Métropolitain-CSN, cette journée avait pour objectif de sensibiliser les ministres aux enjeux qui touchent spécifiquement les femmes à bas salaire et à l'importante d'appuyer l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ l'heure. Les bureaux de la ministre de l'Économie, Dominique Anglade, de la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Kathleen Weil, et de la ministre responsable de la Condition féminine, Lise Thériault, ont été tour à tour visités par une délégation des membres de la campagne 5-10-15. Une trentaine de personnes étaient présentes et environ 2 000 tracts ont aussi été distribués au métro Lionel-Groulx et au métro Vendôme.

À l'hiver 2017, pour faire suite à l'annonce décevante de la ministre du Travail d'augmenter le salaire minimum de 50 cents au 1^{er} mai 2017, la campagne 5-10-15 a entrepris une action éclair et publié deux mémoires, un court et un long, pour faire part de son insatisfaction. Un appel a été lancé aux organisations et aux personnes qui appuient la campagne pour envoyer l'un ou l'autre des mémoires à la ministre et à l'ensemble des élu-e-s de l'Assemblée nationale. Des centaines de mémoires ont ainsi été envoyés. Plusieurs partis d'opposition ont d'ailleurs mis des réponses automatiques aux courriels reçus avec leur position sur les différentes revendications et particulièrement le salaire minimum à 15 \$. Certaines de ces réponses sont à conserver !

Couverture médiatique de la campagne

Il est trop long d'énumérer l'ensemble des entrevues qui ont été accordées dans le cadre de la campagne. Au moins six communiqués et une lettre ouverte ont été transmis aux médias. Deux conférences de presse et deux points de presse ont eu lieu auxquels la porte-parole du FDNS était présente. La couverture a été très large, à la fois pour les deux porte-paroles de la campagne que pour les actions et mobilisations locales. Soulignons certains moments où la campagne 5-10-15 a eu beaucoup de visibilité : la couverture en direct sur les principales chaînes de nouvelles en continu (RDI et LCN) de la manifestation du 15 octobre, la présence des journalistes avant et après la rencontre avec la ministre du Travail, la couverture en direct de l'action du 12 décembre par RDI matin, plusieurs articles dans *La Presse*, *le Devoir*, dans les médias locaux ou sur des plateformes web comme celle du Huffington post, de Radio-Canada ou de TVA. Bref, on a beaucoup parlé de la campagne 5-10-15 !

Formation et éducation populaire

Obtenir des appuis à la campagne a nécessité beaucoup de disponibilités pour participer à des moments de discussion, des assemblées générales et des soirées publiques. D'entrée de jeu, l'augmentation du salaire minimum à 15 \$ ne fait pas l'unanimité. On perçoit clairement que les mythes sont bien ancrés dans l'esprit des gens et il y a beaucoup de travail à faire pour les déconstruire un à un. Le site web de la campagne comprenait une section pour déboulonner les principaux arguments utilisés par les organisations patronales qui s'y opposent. Il s'est toutefois avéré essentiel de répondre aux nombreuses demandes pour débattre des revendications. La porte-parole du FDNS a ainsi fait plus d'une vingtaine de présentations auprès d'organisations tant populaires que syndicales de même que des interventions dans les universités ou des journées de réflexion. De ces interventions, il a découlé de nombreux appuis à la campagne, à la fois de regroupements, de syndicats ou d'organismes communautaires. Voici une liste sommaire de certains de ces moments importants :

- Assemblée générale du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec;
- Assemblée générale du Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal ;
- Assemblée générale et dîner-causerie d'Illusion Emploi de Sherbrooke ;
- Après-midi de réflexion « La place des femmes dans l'économie » organisé par Relais-Femmes ;
- Présentation au rassemblement des jeunes de la CSN ;
- Après-midi thématique sur le salaire minimum à 15 \$ organisé par le Comité consultatif jeunes ;
- Assemblée générale du Regroupement des organismes communautaires familles de Montréal ;
- Table-ronde au Conseil fédéral de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec-CSN ;
- Journée en droit social et du travail de l'UQAM ;
- Soirée publique organisée par le Conseil Central de l'Outaouais à Gatineau ;
- Soirée de discussion au Conseil Central du Montréal métropolitain-CSN ;
- Intervention dans le cadre de cours ou de séminaires à l'Université Concordia et à l'Université du Québec à Montréal.

4. DOSSIERS DE RECHERCHE ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

Conciliation famille-travail

Coalition pour la conciliation famille-travail-études

Notre participation aux travaux de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études a pris de l'ampleur cette année. Suite au lancement de sa plateforme politique, la Coalition a fait des représentations politiques afin de sensibiliser l'ensemble des élu-e-s à nos demandes. Au printemps 2016, plusieurs allers et retours entre Montréal et Québec ont eu lieu afin de présenter la plateforme aux députés provinciaux. D'abord, les représentantes et les représentants du Parti Québécois ont été rencontrés à l'Assemblée Nationale. Nous avons ensuite pu présenter nos revendications aux responsables des cabinets des ministères de la Famille, du Travail et de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et par la suite à des représentants de la Coalition Avenir Québec. Québec Solidaire a pu être rencontré à Montréal. D'autres entretiens avec des députés qui en ont fait la demande ont eu lieu par la suite dont un plus récemment avec le député de St-

Jérôme. Plusieurs se sont montrés intéressés par nos revendications et ont même affirmé que certaines de nos positions feraient partie de leur prochaine plateforme électorale.

Les membres de la Coalition pour la conciliation famille-travail-études se sont donné comme mandat de vérifier la connaissance et l'intérêt de leurs membres réciproques aux revendications de la Coalition. Le comité stratégie a donc défini le contenu d'un sondage à faire circuler. Au bas de l'échelle a donc sondé ses membres et a obtenu un taux de réponse de plus de 25 %. La moitié des membres connaissait l'existence de la Coalition et l'implication d'ABE. Par contre très peu connaissait la plateforme de revendications. Par contre, la presque totalité était en accord avec les principes mis de l'avant lorsque ceux-ci étaient soumis à leur approbation. Quelques-uns ont souligné que ce sondage était une belle façon de faire connaître le travail mené par la Coalition et donner accès à la plateforme du même coup.

De plus, au cours de l'année, nous avons participé à trois rencontres du comité stratégie et trois rencontres de la Coalition.

Consultation fédérale sur des normes d'emploi souples

Au bas de l'échelle a participé aux consultations fédérales sur « Des normes d'emploi souples » par l'envoi d'un mémoire en juin dernier. Nous n'avons pas été invité formellement aux tables de discussions qui se sont tenues, mais nous avons trouvé important de mettre certaines de nos revendications de l'avant et de commenter quelques-unes des idées émises dans le document de réflexion.

Bien sûr, c'est un contexte fédéral et nos revendications portent sur la Loi sur les normes du travail du Québec, mais nous avons tenté de traduire l'esprit de nos revendications adapté à des mesures de conciliation famille-travail. Nous voulions aussi faire des mises en garde sur le risque encouru que la flexibilité recherchée ne profite qu'à l'employeur et très peu aux travailleuses et travailleurs.

Journées Institut de la Statistique du Québec (ISQ)

Toujours sur le même sujet, l'Institut de la statistique du Québec tenait, les 2 et 3 novembre, une journée et demie de présentation et de discussion portant sur la qualité de l'emploi en regard à la Conciliation emploi-famille. C'est la troisième fois que l'ISQ organise des journées sur la qualité d'emploi et nous y avons participé à chaque fois. Quelques membres de la Coalition y étaient aussi. Nous avons tenté de sensibiliser l'ISQ à la notion de conciliation famille-travail-études et nous en avons profité pour nous faire connaître et distribuer nos dépliants. Pour l'occasion l'ISQ a publié un ensemble de données faisant un portrait des parents québécois sur le marché du travail qui nous seront utiles.

Précarité et pauvreté au travail, réforme et application de la loi sur les normes du travail

Réforme et application de la Loi sur les normes du travail

Tout au long de l'année, nous avons continué nos recherches, analyses et développement des revendications en vue de la prochaine réforme de la Loi sur les normes du travail. Nous avons, entre autres, travaillé sur l'enjeu de l'obligation de disponibilité qui traverse la réalité du travail sous toutes ses formes. Nous avons d'ailleurs organisé une présentation sur ce thème lors de notre assemblée générale d'orientation et écrit un article sur ce sujet dans le bulletin du printemps 2017.

Nous avons tenu deux rencontres avec le conseil d'administration pour discuter des priorités et des enjeux à mettre de l'avant. Comme la ministre du Travail faisait l'annonce d'une prochaine réforme en février dernier, nous avons accentué notre travail et demandé une rencontre avec la ministre pour présenter les problèmes auxquels la prochaine réforme devrait s'attaquer.

En accord avec la recommandation # 2, un nouveau formulaire sur les problèmes de traitement des plaintes avec la CNESST a été développé en collaboration avec le Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail (GAIHST). Il a été distribué à tous les organismes qui offrent des services d'information sur la Loi sur les normes du travail. Après une seule année de fusion, il est encore un peu tôt pour en faire un bilan.

Dossier agences de placement temporaire

Les travailleuses et travailleurs des agences de placement temporaire étant parmi les plus précaires sur le marché de l'emploi, nous utilisons toutes les tribunes pour faire connaître nos revendications.

Nous avons participé à une journée thématique sur les risques de santé et sécurité au travail des personnes en travail précaire, particulièrement les travailleuses et les travailleurs des agences de placement temporaire. La journée thématique était organisée par l'Institut Santé et société de l'UQAM et le Centre de recherche Léa-Roback.

À l'invitation de la Direction de la santé publique de Montréal, nous avons répondu à une consultation sur les éléments devant faire partie du prochain rapport du directeur sur « les travailleurs invisibles » que sont les travailleurs d'agence. Nous avons aussi participé au lancement d'un rapport important : « *Les travailleurs invisibles : « Les risques pour la santé des travailleurs des agences de location de personnel »*, Rapport du directeur de santé publique de Montréal 2016. Nous espérons que le message sera entendu.

Comité Consultatif personnes immigrantes

Nous avons été invité à participer aux travaux de ce comité qui relève de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et est coordonné par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), dont nous sommes membre depuis longtemps. Nous avons participé à deux rencontres de travail. Étant donné la quantité de préparation et de lecture que ces rencontres exigent pour avoir une bonne participation et les sujets abordés souvent éloignés de notre mission, nous avons choisi de ne plus siéger de façon statutaire, mais d'avoir une participation ponctuelle sur les dossiers que nous partageons : agences de placement temporaire et travail migrant.

Forum social mondial

Au bas de l'échelle s'est impliqué, avec les syndicats, dans l'organisation d'un espace travail au sein du forum. Nous avons participé à sept rencontres de préparation du Quartier ouvrier et du comité de travail sur la programmation.

Les travailleuses d'Au bas de l'échelle sont intervenues dans quatre ateliers par le biais du FDNS (voir dans la section du FDNS). ABE a aussi collaboré avec le CISO sur la thématique : « Précarité du travail au Nord et au Sud » L'ensemble de l'équipe a pu profiter du forum pour prendre connaissance de nombreuses réalités en lien avec notre travail.

Rencontre avec Nikki Ashton (NPD) sur travail précaire

Nous avons répondu à la demande de rencontre que nous a faite madame Ashton, députée du NPD, qui s'intéresse aux enjeux du travail précaire. Elle a fait une tournée de différents organismes à travers le Canada en vue de mieux comprendre les différentes réalités sur le terrain et d'organiser un colloque sur les jeunes et le travail précaire. Lors de la rencontre qui a eu lieu dans nos locaux avec deux de ses adjoints, les échanges ont été cordiaux et intéressants. Nous avons pu présenter notre travail et les réalités auxquelles nous tentons de répondre.

Conditions de travail des femmes

Rencontre avec la ministre de la Condition féminine sur les assises du prochain plan pour l'égalité hommes/femmes

Le 23 juin 2016, nous étions invité par la ministre de la Condition féminine, madame Lise Thériault, à une présentation des assises du prochain plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes. La ministre a fait une introduction aux assises et nous avons

pu constater que les thématiques retenues tenaient compte de la plupart des recommandations que nous avons faites lors des consultations précédentes. Certaines parties devront s'ajouter après une consultation auprès des femmes autochtones.

Rencontre avec le Secrétariat à la condition féminine

À Montréal, le 3 mars 2017, une rencontre d'une journée a eu lieu sur le même plan d'action pour l'égalité hommes/femmes. Très peu de réponses seront apportées sur la question d'un plan d'action parce qu'on ne sait pas combien d'argent sera consacré à la stratégie tant que le budget et les crédits n'auront pas été divulgués... La plus grande partie de la rencontre a porté sur les résultats d'un sondage portant sur la perception des québécoises et québécois sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous sommes ressorties assez déçues de cette rencontre. Il faudra voir quel sera le plan d'action au final.

Évènements 20^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale

La CNESST tenait, le 24 novembre dernier à Québec, une conférence soulignant le 20^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale et Au bas de l'échelle y était. La nouvelle présidente de la CNESST, Manuelle Oudar, a d'abord dressé l'historique des luttes qui ont mené à l'adoption unanime de la Loi par l'Assemblée nationale en novembre 1996. Manuela Tomei, directrice du Département des conditions de travail et d'égalité du Bureau international du Travail a suivi avec une présentation intitulée « Regard sur l'équité salariale à l'extérieur du Québec et visibilité de la Loi sur l'équité salariale dans le monde ». Par la suite, Marie Rinfret, vice-présidente à l'équité salariale de la CNESST a dressé un bilan de la situation en 2016.

Au bas de l'échelle a aussi été invité à présenter une conférence lors de la journée organisée par la CSN pour souligner le 20^e anniversaire de la Loi sur l'équité salariale (LÉS). Ce fut une très belle journée, avec des témoignages émouvants des pionnières de la Loi comme Claudette Carbonneau (ex et première femme présidente de la CSN), Louise Harel (ex-ministre de l'Emploi et de la Solidarité) et Marie-Thérèse Chicha, experte en équité salariale. Plus d'une soixantaine de personnes étaient présentes, surtout de la CSN.

Au bas de l'échelle a parlé des obstacles à l'application de la loi pour les travailleuses non syndiquées et des solutions possibles pour instaurer l'équité salariale dans leur milieu de travail.

5. CONCERTATION ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES

Front de défense des non-syndiqués

Le Front de défense des non-syndiqués (FDNS) regroupe environ 25 organismes populaires et syndicaux. Il lutte pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes non syndiquées. Au bas de l'échelle coordonne cette coalition avec l'appui du comité de coordination qui était composé pour l'année 2016-2017, du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN (CCMM-CSN), d'Illusion Emploi de Sherbrooke, de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), du Carrefour d'aide aux non-syndiqué-e-s (CANOS) de Trois-Rivières et de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Durant l'année, les membres du FDNS se sont rencontrés un peu plus qu'à l'habitude et ont tenu quatre rencontres. Les deux comités de travail sur le harcèlement psychologique au travail et le travail migrant ont été maintenus, ainsi que le comité pour la campagne sur le salaire minimum. La fréquence plus élevée des rencontres s'explique particulièrement par l'organisation d'une campagne d'envergure pour l'augmentation du salaire minimum et la préparation du Forum social mondial qui avait lieu à Montréal.

Rencontre avec la ministre du Travail

Le 16 juin 2016, le FDNS était invité à Québec par la ministre du Travail, Mme Dominique Viens, pour se présenter et expliquer ses principaux dossiers. Habituellement, pour les rencontres politiques, seuls les membres du comité de coordination sont présents. Toutefois, la ministre souhaitait rencontrer les membres du FDNS, la participation a donc été élargie à tous, ce qui est probablement une première. Plusieurs groupes étaient donc représentés : le CANOS, le Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail (GAIHST), le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI), Au bas de l'échelle, la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) de Montréal, le CCMM-CSN, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la FTQ et la CSQ. Chaque organisme s'est présenté à tour de rôle et a expliqué une partie des dossiers du FDNS. Les syndicats avaient comme recommandation de présenter leur intérêt à travailler avec le FDNS et les raisons de leur implication à une telle coalition.

La rencontre a permis de démontrer que nous étions une coalition large, qui possède beaucoup d'expertises variées, tant au niveau de l'intervention que de l'analyse et que nous rejoignons plusieurs types de travailleuses et travailleurs à travers le Québec. Les organisations syndicales ont démontré leur support à la cause des personnes non syndiquées et leur implication active.

Forum social mondial (FSM)

Le FDNS a été présent et bien visible lors du FSM qui a lieu du 9 au 14 août 2016 à Montréal. D'abord présent avec sa bannière lors de la marche d'ouverture, il a également tenu un kiosque tout au long du forum. Le kiosque s'est avéré un lieu de rassemblement pour les organismes membres du FDNS. Le GAIHST, la JOC de Montréal et Au bas de l'échelle ont assuré une présence continue. Le kiosque a permis de diffuser beaucoup d'information, de faire connaître nos actions et rencontrer des représentantes et des représentants d'organisations tant locales qu'internationales qui ont à cœur l'intérêt des travailleuses et des travailleurs.

Le FDNS a organisé un atelier « Précarité, salaire de misère et harcèlement : Ça fait pas partie de la job! ». Compte tenu d'une quantité importante d'ateliers offerts simultanément, la participation a été modeste, mais les personnes présentes étaient bien intéressées et intéressantes !

La porte-parole du FDNS est intervenue lors de l'accueil des syndicats internationaux, aux côtés des présidents et présidentes des grandes centrales syndicales du Québec, pour souhaiter la bienvenue au FSM. Elle est aussi intervenue à quelques reprises dans des ateliers organisés par des groupes avec lesquels le FDNS collabore :

- « 15\$ maintenant ! Ou les mythes et réalités de la pauvreté au travail » organisé par le CCMM-CSN ;
- « Travailleuses et travailleurs migrants : pas des marchandises ! » organisé par le Centre Justice et foi en collaboration avec le FDNS ;
- « Salaire minimum à 15\$: stratégies pour le Québec » organisé par la FTQ.

Salaire minimum

Deux communiqués ont été envoyés, en janvier et au 1^{er} mai 2016, pour dénoncer la hausse insuffisante de 20 cents. Le communiqué du 1^{er} mai a été repris par les médias écrits, notamment La Presse et Le Devoir, et par des plateformes web comme TVA Nouvelles. Une brève entrevue a aussi été accordée à Radio-Canada télé. La porte-parole du FDNS a aussi pris la parole à la marche du 1^{er} mai qui avait lieu à Montréal.

Le 7 octobre, dans le cadre de la Journée mondiale pour le travail décent, avait donc lieu le lancement de la campagne 5-10-15. Compte tenu de l'importance et du temps qu'a nécessité la campagne cette année, nous lui avons accordé une section du rapport annuel.

Comité sur le travail migrant

Le comité était coordonné par Au bas de l'échelle en 2016-2017. Les membres de ce comité sont, pour le FDNS, le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI), le

CCMM-CSN et la FTQ, auxquels s'ajoutent des groupes non membres du FDNS comme le Centre justice et foi, le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), le Centre d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII) et la Ligue des droits et liberté.

En juin 2016, la porte-parole du comité de travail s'est rendue à la Rencontre nationale sur le travail migrant du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) à Saskatoon. Cette journée était consacrée aux partages des connaissances et à l'élaboration de stratégies pour les organismes qui défendent les droits des travailleuses et travailleurs migrants. Cette journée s'est avérée une occasion concrète de tisser des liens avec les autres organisations canadiennes et de développer une vision commune des enjeux et des actions à poser dans la lutte pour l'amélioration des conditions de travail des travailleuses et travailleurs migrants. Parmi les pistes d'action retenues, la sensibilisation du public a été identifiée comme importante. Souvent mal informée, la population porte des préjugés qui masquent les conditions réelles de travail de ces personnes. Il faut donc travailler à une campagne de sensibilisation grand public. La Journée internationale des migrants a été établie comme un moment clé pour poser des actions. Finalement, l'importance d'organiser les travailleuses et les travailleurs a aussi été retenue comme une priorité d'action.

Comité de travail sur le harcèlement psychologique

Le comité était composé en 2016-2017 d'Au bas de l'échelle, du CANOS, du GAIHST, d'Illusion Emploi et du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, qui s'est malheureusement retiré en cours d'année. L'année 2016-2017 a principalement permis de finaliser l'analyse des entrevues sur l'expérience de travailleuses non syndiquées ayant été victimes de harcèlement psychologique au travail. Ce travail a été fait par le GAIHST. Le comité a aussi entamé une révision des revendications du FDNS.

Reconnaissance et financement des organismes communautaires

Ce sont les 7, 8 et 9 novembre 2016, sous le thème « *Engagez-vous pour le communautaire* », que nous avons participé, pour une deuxième année consécutive, à des actions menées pour réclamer la reconnaissance et le financement des organismes communautaires.

Le 7 novembre, plusieurs organismes communautaires de La Petite-Patrie, dont Au bas de l'échelle, ont rencontré la députée de Gouin, Françoise David, dans ses locaux de circonscription. À cette occasion, madame David a signé la lettre d'engagement des députés à défendre auprès du Conseil du trésor les revendications des groupes d'action communautaire autonome.

Le 8 novembre, Au bas de l'échelle a participé à deux activités, soient l'action montréalaise du Front régional d'action communautaire autonome (FRACA) et la marche du mouvement communautaire du quartier Petite-Patrie.

Le 9 novembre, Au bas de l'échelle s'est joint à plusieurs milliers de personnes à un grand rassemblement, suivi d'une marche au centre-ville de Montréal.

Coalition du 1^{er} mai « Fête internationale des travailleuses et des travailleurs »

Comme chaque année, ABE s'est impliqué activement dans l'organisation de la marche du 1^{er} mai et a participé à cinq rencontres du comité 1^{er} mai.

Nous étions, bien sûr, au rendez-vous du grand rassemblement de la Fête internationale des travailleuses et des travailleurs qui a réuni plusieurs centaines de personnes sous le thème « On a le Québec à cœur ».

Rencontre nationale sur les communautés de pratique ÉPA

Le 28 mai, ABE a participé à une rencontre nationale sur les communautés de pratique en éducation populaire et autonome.

6. VIE ASSOCIATIVE ET BÉNÉVOLAT

Vie associative

Le membership d'ABE est constitué de personnes provenant de différents horizons, dont des usagères et des usagers de nos services d'information. Nous comptons aussi parmi nos membres des personnes qui ont tout simplement à cœur la défense et l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes non syndiquées. ABE comptait 159 membres au 31 mars 2017. L'année passée, nous avons 185 membres à la même date.

Deux assemblées ont eu lieu cette année : d'abord, l'assemblée générale annuelle (AGA), le 16 juin 2016 et ensuite l'assemblée générale d'orientation (AGO), le 28 janvier 2017, sous le thème de la conciliation famille-travail. Cette année, 30 membres ont assisté à l'AGA et 18 membres à l'AGO.

Les membres du conseil d'administration sont élus démocratiquement à notre assemblée générale annuelle. Ils sont bénévoles et très impliqués à ABE. En plus de prendre des décisions importantes, ils assurent une saine gestion de l'organisme et apportent une aide et un soutien très appréciés à l'équipe de la permanence. Les six membres du conseil d'administration participent à une rencontre mensuelle et s'impliquent dans différents comités. Certains de ces comités sont permanents, comme le comité de financement, et d'autres sont ponctuels, comme le comité d'embauche.

Cette année, le comité d'embauche s'est rencontré à quatre reprises pour pourvoir au remplacement du poste de responsable de la formation.

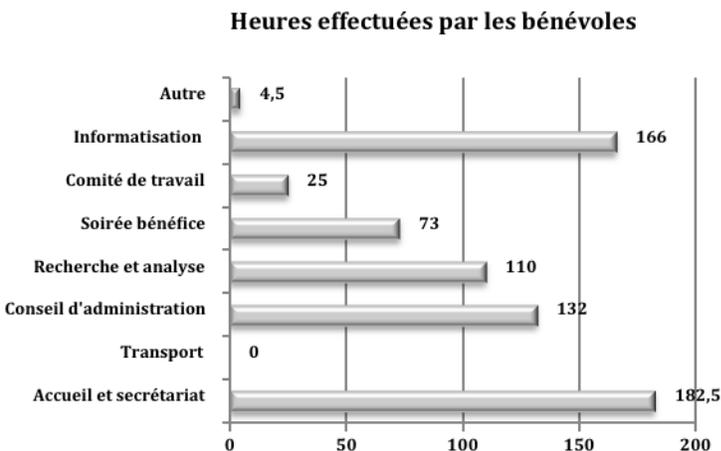
Une fois par année, à la fin de l'été, le conseil d'administration rencontre toute l'équipe de la permanence pour définir les principaux dossiers pour les deux prochaines années. Ce conseil d'administration élargi propose des priorités qui sont ensuite présentées à l'assemblée générale d'orientation pour adoption.

En plus de la représentante de la permanence, le conseil d'administration d'ABE pour l'année 2016-2017 était composé de :

- Carmen Palardy, présidente
- Sabrina Sawodny , trésorière
- Hugues Rondeau, secrétaire
- Stéphanie Bernstein, conseillère
- Gaétan Châteauneuf, conseiller
- Carole Yerochewski, conseillère

Bénévolat

En 2016-2017, il y a eu une augmentation du bénévolat de 27 heures, en comparaison avec l'année précédente. Nous avons cumulé 693 heures cette année.



Au cours de l'année dernière, l'informatisation du service téléphonique avait été ajoutée à la catégorie autre. Considérant l'importance de cette activité autant au point de vue du nombre d'heures impliquées que de l'utilité de la tâche, nous avons décidé d'ajouter une nouvelle catégorie.

Pour l'organisation de notre soirée-bénéfice, nous avons, encore cette année, pu compter sur la présence de nombreux et fidèles bénévoles afin d'en faire un succès.

L'équipe d'Au bas de l'échelle tient à remercier chaque bénévole qui a donné un peu (parfois beaucoup!) de son temps afin de nous aider dans l'une ou l'autre de nos activités.

Bulletin

Encore une fois cette année, notre bulletin *Au bas de l'échelle... pas pour toujours* n'a été publié qu'à deux reprises, soit au printemps et à l'automne. Plus de 750 bulletins ont été diffusés durant l'année.

7. VISIBILITÉ

Promotion d'Au bas de l'échelle

Nous avons tenu un kiosque d'information dans le cadre de la « Journée Info-ressources » au Centre Pauline-Julien, centre de francisation dans le quartier Côte-des-Neiges. Plus de 450 nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants ont reçu des informations sur leurs droits et recours au travail tout en découvrant les services d'ABE.

Nous avons aussi répondu à l'invitation du Centre de francisation William-Hingston, où nous avons tenu un kiosque dans le cadre d'un salon de l'employabilité le 1^{er} juin 2016. Plus de 250 étudiant-e-s ont découvert notre organisme et ses services.

Toujours en juin, lors du 36^e Congrès du Conseil central de Montréal - CSN, nous avons été invités par le Comité droit au travail à tenir un kiosque d'information. Ce kiosque nous a permis de joindre plus d'une cinquantaine de personnes et de les informer des services qu'offre ABE.

Un envoi promotionnel sur les services d'ABE a été fait auprès d'une cinquantaine de CLSC de la grande région Métropolitaine.

Présence médiatique

Sans compter les interventions médiatiques en lien avec la campagne 5-10-15 ou avec le FDNS, quelques interventions médiatiques ont eu lieu sur différentes plateformes.

Nous avons accordé une entrevue à l'émission « Québec Réveille ! » animée par Mickael Bergeron à la radio CKIA 88,3 FM pour parler de l'enjeu des journées de maladie non rémunérées et de l'impact sur les personnes à bas salaire.

Une autre entrevue avec un journaliste de « L'AUT'JOURNAL » traitait de l'impact du travail via les agences de placement temporaire, la précarité d'emploi et les personnes immigrantes.

Nous sommes intervenu à l'émission « 15-18 » de radio-Canada sur les recours pour les femmes enceintes qui se font congédier.

Un article important est paru dans le cahier spécial du Devoir à l'occasion du 1^{er} mai 2016. L'article faisait état de la situation des travailleuses et travailleurs non syndiqués et de la détérioration de leurs conditions de travail par l'entrevue de deux travailleuses d'Au bas de l'échelle.

Site web et page Facebook

Grâce à l'interface de « Google analytics », nous avons pu faire une analyse de la fréquentation de notre site web. Nous nous sommes intéressé particulièrement aux visites provenant du Québec. Au total, nous avons eu 129 531 visites provenant de 103 034 personnes différentes pour 214 286 pages consultées, ce qui révèle une légère diminution de 2 % du nombre de visites comparativement à l'année dernière.

Les deux pages les plus visitées demeurent les mêmes d'année en année. D'abord, la page sur la rupture du lien d'emploi a été consultée plus de 35 390 fois, soit plus de 4 000 visites de plus que l'année dernière. Ensuite, la page sur les plaintes à la CNESST, a été consultée près de 19 000 fois. En troisième, nous avons la page sur le harcèlement psychologique au travail, avec près de 18 000 visites. Les recours devant les tribunaux civils, qui habituellement se situent dans les trois pages les plus visitées, se retrouvent cette année en cinquième place, derrière les congés prévus par la loi. Toutes ces pages se retrouvent dans la section « Vos droits au travail ».

L'importance et l'utilité de notre site web se confirment encore une fois cette année. Il est un outil de référence pour les travailleuses et travailleurs du Québec. Nous nous assurons donc d'y maintenir une information mise à jour régulièrement.

8. FINANCEMENT ET GESTION INTERNE

Soirée-bénéfice d'Au bas de l'échelle

Au bas de l'échelle a organisé le 12 mai 2016 sa quatrième soirée-bénéfice au Centre culturel Georges-Vanier. La soirée a réuni plus de 70 personnes provenant de milieux syndical, juridique, universitaire et communautaire principalement. Ce fut un évènement réussi où le programme comprenait discours, musique, poésie et danse pour le plaisir de plusieurs. Un tirage et un encan silencieux ont complété la soirée.

Recherche et demandes de financement

Les membres et l'équipe ont répondu à l'appel et ont participé avec enthousiasme à la collecte de fonds annuelle de Centraide. Malheureusement, les subventions de Centraide et du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) souffrent d'une non-indexation qui dure depuis quelques années, et qui commence à avoir des effets négatifs dans notre budget opérationnel. Cette année, Au bas de l'échelle termine son année financière avec un déficit à la fois important et préoccupant.

C'est donc avec plus d'énergie que jamais que nous déployons nos efforts et multiplions les demandes pour pallier ce manque à gagner. De nouveaux bailleurs de fonds ont été contactés et nous avons consacré une centaine d'heures de plus à la recherche de financement que l'année dernière à pareille date. Et cela sans compter qu'au bas de l'échelle a participé à plusieurs actions pour réclamer la reconnaissance et le financement des organismes communautaires au cours de l'année.

Nous avons aussi formé un comité de financement qui s'est réuni pour la première fois en janvier dernier, où différentes avenues ont été explorées pour assurer la santé financière de l'organisme à long terme.

Démarches pour l'achat du 6839, rue Drolet

Au bas de l'échelle continue son partenariat avec le Centre social et communautaire de La Petite-Patrie, dont il est membre, afin de concrétiser l'achat de l'immeuble que nous occupons.

Nous avons réussi à obtenir de la Ville de Montréal l'engagement formel d'une subvention de 500 000 \$ pour l'achat et mise à niveau de la bâtisse, ce qui nous donne un gros coup de main dans nos efforts pour trouver du financement. D'un autre côté, les négociations continuent avec la CSDM, et malgré les nombreux obstacles qui se sont dressés sur notre chemin aux fils des années, on espère que l'achat se concrétisera dans un avenir rapproché.

Équipe de travail

L'équipe de travail d'ABE, pour l'année 2016-2017, était composée de (en ordre alphabétique) :

- France Frenette, responsable du secrétariat et de la comptabilité (jusqu'à avril 2016) ;
- Mélanie Gauvin, responsable du Front de défense des non-syndiqués ;
- Carole Henry, responsable des dossiers de recherche et d'action et porte-parole

d'Au bas de l'échelle ;

- Pierre Michel Joseph, responsable du secrétariat et de la comptabilité ;
- Guadalupe Macias, responsable du financement, de la promotion et de la gestion interne ;
- Ghislaine Paquin, responsable des services d'information ;
- Annik Patriarca, responsable de la formation et de la vie associative (depuis mars 2017) ;
- Nadine Vermette, responsable de la formation et de la vie associative (jusqu'à janvier 2017).